

EDM 70
Réunion du Comité syndical du mardi 7 juin 2016

Présents :Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale, déléguée titulaire
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Carmen FRIQUET, Conseillère Départementale, déléguée suppléante
- Bernadette MADIOT, Déléguée de la commune de Marnay
- Emmanuel MANDIGON, suppléant de la C.C. Val de Gray
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Martine PEQUIGNOT, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Hervé TABOURNOT, délégué suppléant de la C.C. du Pays Riolais
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais

Non membres du comité syndical :

- Fabrice CREUX, directeur de Culture 70
- Clarisse MARTINEZ, responsable RH et finances, de l'EDM
- Daniel ROLLET, directeur du Pôle de Lure
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

Excusés :Membres du comité syndical :

- Joëlle CLERC, Déléguée de la commune de Pesmes
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Marie-Claire FAIVRE, Conseillère Départementale, déléguée titulaire
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Bruno GAUCHON, délégué pour les communes de plancher-Bas et Villersexel
- Sylvain GROSJEAN, délégué de la commune de Fougerolles
- Michèle GROSMIRE, déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Eric HOULLEY, Délégué de la commune de Lure
- Emmanuel MANDIGON, suppléant de la C.C. Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Délégué de la C.C. des 4 Rivières
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental, délégué titulaire
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental, délégué titulaire

Non membres du comité syndical :

- Yves BERIDOT, Directeur du Pôle pays riolais et Val de Saône
- Claude GALLORINI, Directeur du Pôle de Luxeuil les Bains
- Anne MILLET, Directrice du Pôle de Gray

La Présidente, Isabelle ARNOULD ouvre la séance à 18 H.

Délibérations :

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures.

Mme ARNOULD indique que ce Comité syndical est un Comité de réinstallation suite à l'adoption des nouveaux statuts et de la modification du mode de désignation des délégués du Comité.

Mme la Présidente effectue la présentation des délégués. Les principaux changements sont le nombre de délégués sur la CC du Val de Gray qui passe de 3 à 2, le collège des communes n'ayant pas de cours d'enseignement et le Conseil Départemental qui compte 7 délégués et 7 suppléants disposant de 2 voix au lieu de 14 délégués (sans suppléant).

- **Election partielle du bureau du Comité syndical**

Mme la Présidente indique que selon le règlement intérieur en cas de démission d'un membre du bureau l'élection totale du bureau doit s'effectuer. Mme ARNOULD demande l'avis aux membres du Comité : souhaitent-ils qu'en cas de candidature unique afin de remplacer le siège de Mme CHAUVELOT DUBAN, démissionnaire et Vice-Présidente, l'élection s'effectue de manière partielle ? En cas de candidatures multiples, l'élection se ferait dans sa totalité.

Mme la Présidente demande s'il y a des candidats pour le siège vacant du bureau.

Mme THIEBAUT, membre déléguée de la CC du pays riolais est la seule candidate.

Mme ARNOULD précise qu'il y a déjà un membre du bureau représentant de la CCPR et demande aux autres membres si cela ne leur pose pas problème.

- La décision est adoptée à l'unanimité.

- **Attributions du bureau**

Mme ARNOULD indique que selon les statuts, le bureau est chargé de certaines affaires.

6 points (cf page 7 des statuts) ne peuvent être délibérés par le bureau.

La fonction principale du bureau est la préparation des Comités syndicaux. Celui-ci ne se réunissait pas auparavant. Mme ARNOULD pense qu'il est important d'échanger avec les collectivités via ces étapes. Le travail en petite formation pourra permettre de traiter de certains sujets.

Mme la Présidente soumet au vote le fonctionnement actuel du Comité syndical.

- Vote à l'unanimité.

- **Désignation du collège des 4 communes n'ayant pas de cours d'enseignement : Aboncourt-Gésincourt, Pesmes, Plancher-Bas et Villersexel**

Mme ARNOULD précise que ce mode de fonctionnement permettra aux 2 membres délégués de se faire suppléer indifféremment par l'un ou l'autre des membres suppléants.

Mme ARNOULD demande aux membres du Comité s'ils souhaitent conserver les membres délégués et suppléants désignés auparavant pour ces 4 communes soit en qualité de délégués : Mme CLERC Joëlle et M. GAUCHON Bruno, et en qualité de membres suppléants M. LAILLET Cyril et Mme CLERC Colette.

Les membres du Comité souhaitent qu'une proposition écrite soit effectuée aux 4 membres afin de leur proposer cette configuration et de recueillir leur accord. Le comité syndical délibère donc en accord et en fonction de leurs réponses.

- Vote à l'unanimité.

- **Demande d'adhésion de la commune de Port sur Saône.**

Mme ARNOULD demande aux membres du Comité s'ils acceptent l'adhésion de la commune de Port-sur-Saône.

Mme FRIQUET demande à partir de quand la commune est adhérente. Mme ARNOULD répond que l'adhésion prendra effet rétroactif depuis le 1^{er} janvier 2016.

- Vote à l'unanimité.

Suite à cette décision, un courrier sera transmis à la commune de Port sur Saône afin de lui demander de désigner 1 membre délégué et 1 suppléant pour le Comité de l'EDM puisque des cours sont dispensés sur la commune.

Mme BAVARD demande combien de communes et de CC sont adhérentes. Mme ARNOULD répond que 10 communes et 4 CC sont adhérentes à ce jour.

- **Tarif association : soutien aux pratiques amateurs à 25€ de l'heure.**

Mme ARNOULD précise que ce tarif est proposé afin de ne pas pénaliser une association dont le siège social se trouverait hors territoire adhérent pour laquelle l'EDM met à disposition un enseignant uniquement dans le cadre d'un soutien aux pratiques amateurs (1 association est concernée).

- 1 abstention. Vote à la majorité.

- **Admission en non valeur de 37.80 €**

Mme ARNOULD précise que cette somme provient des factures impayées par les familles.

- Vote à l'unanimité.

Informations

- **Pré adhésion des CC Terres de Saône et Villersexel**

Mme ARNOULD espère qu'à l'issue des 3 années de pré adhésion, ces 2 CC adhéreront.

- **Comité de coordination.**

Mme ARNOULD présente une synthèse du Comité de coordination qui a eu lieu sur la commune de Lure. Les représentants des institutions de l'éducation nationale (inspectrice, proviseurs du lycée et du collège) ont été invités. Malheureusement les représentants de l'éducation nationale ne sont pas venus. Cela était dommage car la musique à l'école représente une part importante des actions sur la commune de Lure. La réunion a permis d'effectuer le traçage des contours du projet de territoire. La chorale de la « Luthrelle », présente, avait fait appel à la ville de Lure et à l'EDM afin de disposer d'un nouveau chef de chœur suite au départ du chef de chœur actuel qui était bénévole. La ville de Lure a souhaité que l'intégration de la mise à disposition de l'enseignant s'inscrive dans le projet local.

Mme ARNOULD précise que dans ce cas précis, l'association intègre l'EDM, en répétant au sein de l'EDM et dont les membres pourraient s'inscrire à l'EDM. Le projet doit s'écrire sur le territoire et la poursuite des concertations va s'effectuer. Par ailleurs, sur la commune de Pesmes, un projet de création d'ensembles sur une soirée va se mettre en place à la rentrée. Ce projet est envisageable sur d'autres communes.

M. Eric NEDELEC, indique que la tenue de ce comité de coordination est importante car cela permet de répondre aux attentes des collectivités vis à vis de l'EDM et de redéfinir le projet de territoire en lien avec l'école de musique. Par ailleurs cela permet de mieux se connaître les uns des autres car il y a une méconnaissance des actions culturelles des uns et des autres. En effet, les acteurs culturels qui se rencontrent au quotidien ont une vision erronée des actions de l'EDM.

Mme ARNOULD ajoute que le fait d'acter pour 3 ans le montant financier cela permettra de sortir du contexte financier pour entrer dans le projet culturel et parler du contenu.

- **Fin de contrat de non titulaires**

2 contrats de non titulaires ne seront pas renouvelés du fait que ces 2 postes peuvent être occupés par des titulaires qui disposent de temps dans leur emploi du temps.

- **Demande de retrait de Plancher-Bas**

Mme ARNOULD a été destinataire d'un courrier émanant de deux familles de Plancher-Bas. Celui-ci relate la décision de demande de retrait acté par le conseil municipal du 25 mai dernier et fait part de son inquiétude de changement de tarif en cas de retrait de la commune.

Mme ARNOULD conclue en indiquant qu'elle ne pourra réunir le bureau avant fin septembre au plus tôt car ce mois-ci est déjà bien chargé. L'ordre du jour sera principalement l'installation du bureau et une première séance de travail dont le compte rendu parviendra aux membres du Comité.

La séance est levée à 19 heures.